

 **DURÉE**
1 journée (7h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

Le rôle des élus et des encadrants en SST



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître la réglementation en vigueur en santé et sécurité au travail
- Connaître ses obligations et la jurisprudence (responsabilité pénale des élus et des fonctionnaires)
- Intégrer la prévention dans la vie de la collectivité
- Veiller à la santé et à la sécurité des agents



PUBLIC VISÉ

Élus et encadrants des collectivités



PRÉREQUIS

Aucun



CONTENU

- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention
- Les documents obligatoires en santé, sécurité au travail
- Les risques professionnels
- Les notions d'accident de service, d'accident de trajet et de maladie professionnelle
- Les formations obligatoires
- La gestion des entreprises extérieures



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques / Echanges d'expérience

Moyens techniques :

Salle équipée avec vidéoprojecteur

Moyens d'encadrement :

Formateur conseiller en prévention des risques professionnels, expert en santé et sécurité au travail

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la feuille d'emargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Attestation de fin de formation
Questionnaire de satisfaction



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

Présentiel en intercollectivités